

La création d'entreprise et l'entrepreneuriat

MARION POLGE

MARION.POLGE@UMONTPELLIER.FR

► Création d'entreprise versus entrepreneuriat

► Création d'entreprise : définition

« La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements » (Sirene)

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Établissements / SIRENE

Les piliers de l'entrepreneuriat :

Opportunité/innovation/Organisation/Valeur ajoutée
Verstraete et fayolle



⇒ 3 modalités théoriques :

- ▶ Création ex-nihilo
- ▶ Reprise d'entreprise
- ▶ Réactivation

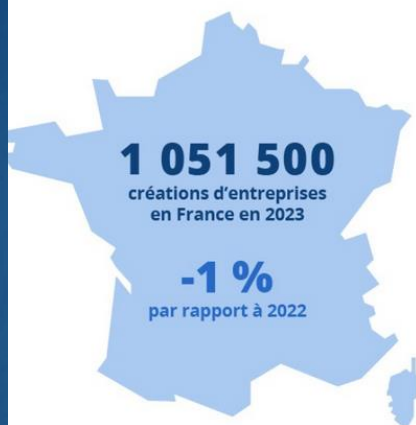
Remarque : la création d'entreprises au sens statistique (INSEE) couvre toutes les activités marchandes hors agriculture

La création d'entreprise en chiffres

5

Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2022 et 2023

EN 2023, UN NIVEAU QUI RESTE ÉLEVÉ



+3 %
Micro-entrepreneurs



-6 %
Entreprises
individuelles classiques



-8 %
Sociétés

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles
Insee Première - n°1984 - Février 2024

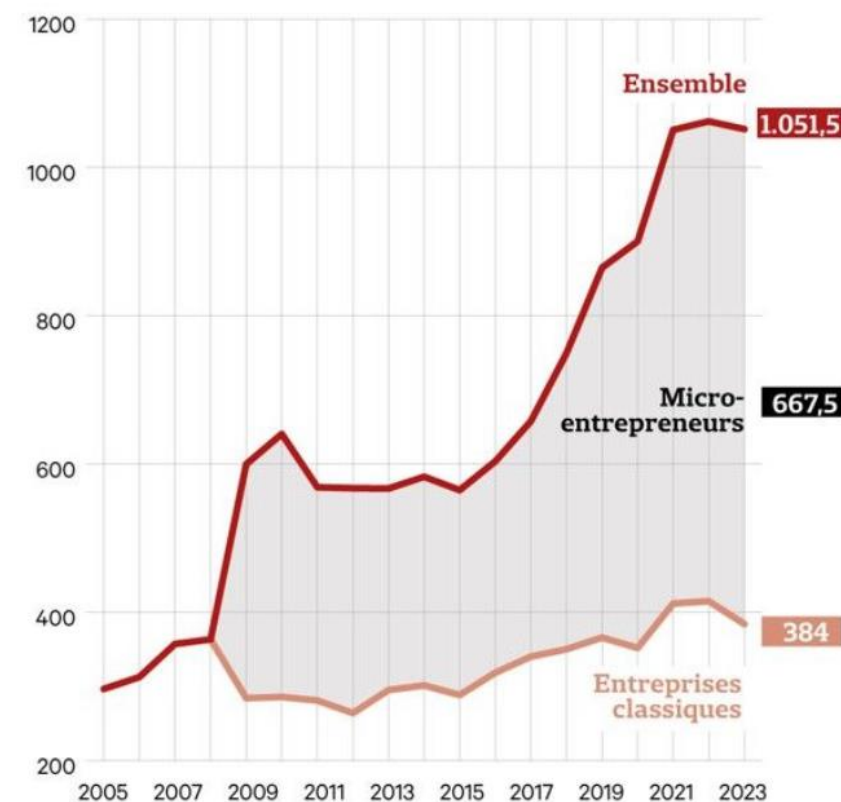


Mesurer pour comprendre

[insee.fr](https://www.insee.fr)

Les créations d'entreprises en France

En milliers, par année



SOURCE : INSEE

Qui crée ?

6

Secteurs d'activité Ensemble des créateurs hors auto-entrepreneurs

Femmes 28 %

Moins de 30 ans 19 %

50 ans et plus 20 %

Age moyen 40,0 ans

Nationalité étrangère 9 %

dont nationalité de l'Union européenne 4 %

dont nationalité hors Union européenne 5

En 2016, "l'auto entrepreneur" est devenu "micro-entrepreneur"

- ▶ Qu'est-ce qu'un micro-entrepreneur ?
- ▶ C'est un entrepreneur individuel ayant opté pour un régime fiscal et un régime social simplifiés qui lui permettent d'exercer une "petite" activité professionnelle indépendante :
 - très facilement,
 - de façon régulière ou ponctuelle,
 - et surtout en toute connaissance des charges sociales et fiscales qui en découlent.



► **En quoi consiste ce régime fiscal simplifié ?**

Il s'agit du régime fiscal de la micro-entreprise qui s'applique dès lors que le chiffre d'affaires annuel n'excède pas :

- **170 000 € (*)** pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement,
- **70 000 € (*)** pour une activité de prestation de services.

L'entrepreneur n'étant pas assujetti à la TVA, il n'a pas de déclaration de TVA à faire : en effet, il ne la facture pas sur ses ventes et ne la récupère pas sur ses achats. Attention pour un CA inférieur à 82 800 € (cat 1) et 33 200 € (cat 2)

- <https://www.afecreation.fr/pid6185/le-micro-entrepreneur-auto-entrepreneur.html&espace=1>

Intérêt et risques de l'entrepreneuriat

9

- ▶ Renouvellement du tissu économique
- ▶ Contribution au développement des innovations
- ▶ Création d'emplois directs et indirects
- ▶ Participation à la réinsertion sociale

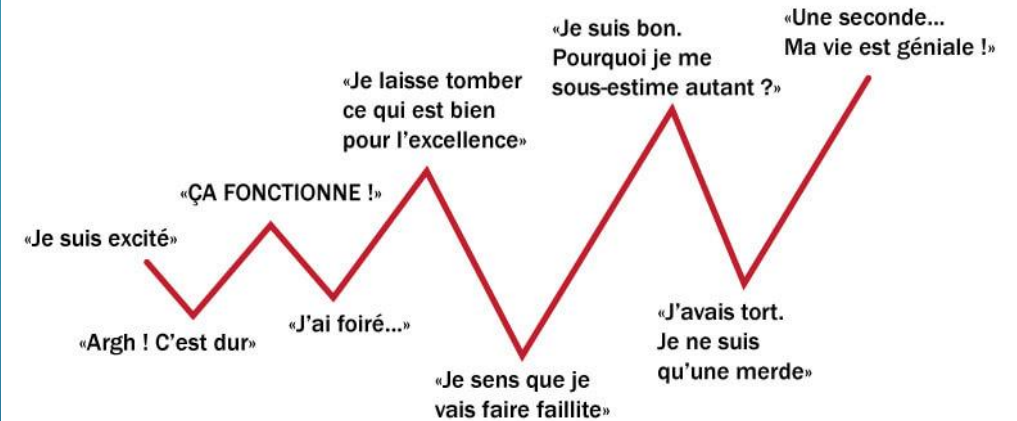


Qualités requises

10

- ▶ Savoir prendre des décisions
- ▶ Savoir fédérer les énergies
- ▶ Être courageux et persévérant
- ▶ Avoir une bonne capacité de travail et de l'énergie
- ▶ Savoir résister au stress
- ▶ Savoir rebondir en cas de coup dur
- ▶ Être créatif
- ▶ Ne pas être allergique aux chiffres

Une journée type dans la vie d'un entrepreneur (ou les montagnes russes de l'entrepreneuriat)



Un système d'enregistrement simplifié

11

- ▶ Le CFE : centre de formalités des entreprises
- ▶ <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R61572>

Un système d'accompagnement

12

- ▶ Des interlocuteurs différents à chaque étape
- ▶ Un système parfois complexe
- ▶ Une offre spécifique à chaque secteur, à chaque créateur

▶ Accompagnement → Compétences

▶ Financement

Couveuse, incubateur pépinière ?

13

Couveuse

- Accueille **avant la création**
- Prise en charge du volet commercial et juridique
- CDD ou statut de stagiaire pour le créateur et réserve après déduction des charges le résultat de l'activité
- Encadrée par un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), régi par les par les articles L.127-1 à L. 127-7 du code du commerce et par décret n°2005-505 du 19 mai 2005
- Durée de **12 mois maximum** (renouvelable 2 fois)

Incubateur

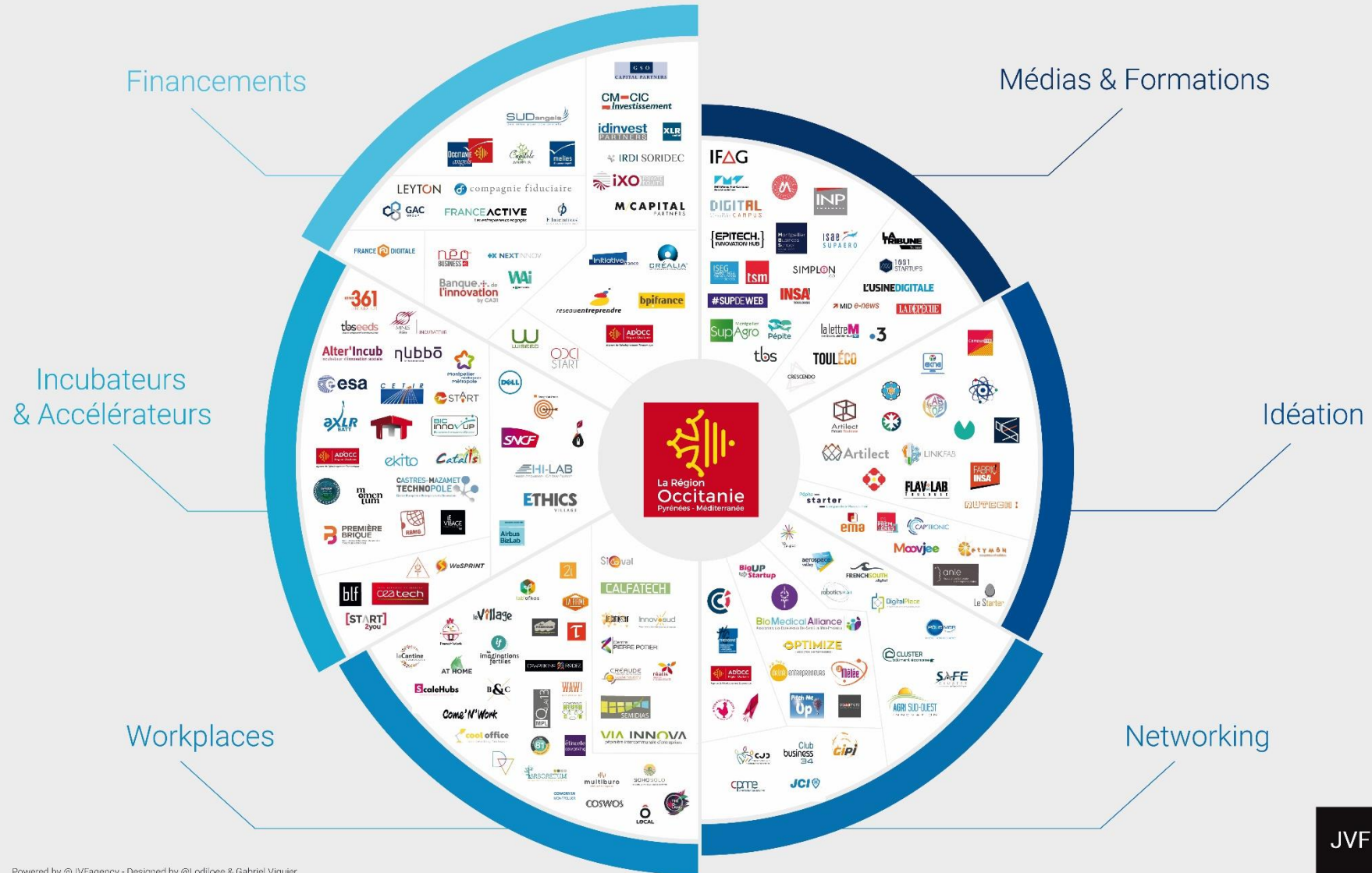
- Soutient l'étape-clé de « **gestation** » des projets innovants
- Développement d'une technologie émergente ou d'une innovation pour qu'elle puisse donner lieu à une création d'entreprise ou à une industrialisation.
- nombreux services :- mise à disposition de bureaux, show-room et équipements - réalisation d'études (technologique, économique ou encore juridique)

Pépinière

- Destinée aux entrepreneurs **ayant déjà créé leur entreprise**
- Suivi du développement pour une durée maximale de 5 ans.
- Propose un lieu d'hébergement, des conseils en matière de marketing et de développement.
- Le principe : mutualisation de certains services pour l'ensemble des entreprises accueillies (locaux, secrétariat, standard téléphonique, réseau internet...).

L'ÉCOSYSTÈME STARTUP OCCITAN #3

4



JVF